



Intervention du SNUipp et de la FSU au CHSCT académique

(Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
ce jeudi 13 novembre 2014 (extrait)



Les stagiaires, et plus particulièrement ceux de Seine Saint-Denis, ont fait les frais d'un manque d'anticipation sur l'organisation de leur formation.

- Ils continuent d'exprimer des demandes légitimes concernant la lourdeur de leur formation, le manque d'harmonisation des modalités d'évaluation selon les UE, le manque d'articulation entre la formation et le temps de classe... La FSU ne trouve pas acceptable que leurs interlocuteurs se "renvoient la balle" au lieu de prendre à bras le corps ce qui, dans les revendications des stagiaires, relève de la compétence de chacun. Ainsi, la direction de l'ESPE a renvoyé les stagiaires sur le Rectorat pour des demandes qui relèvent bien du master, donc de l'université : simplification, allègement, globalisation, mise en cohérence des évaluations...

- Les stagiaires de Seine Saint-Denis ont également eu, pour plus de 200 d'entre eux, des retards de paiement inacceptables (certains n'ont touché une première avance que fin octobre).

Quelle réponse à leur demande légitime de remboursement d'agios et autres pénalités de retard ?

Quelles garanties pour que ce dysfonctionnement ne se reproduise plus l'an prochain ?

- Des stagiaires du 93 ont également eu des affectations problématiques :

d'une part, ils n'ont connu leur lieu de stage (et donc leur niveau de classe) qu'à la rentrée. Ils n'ont donc pas eu les mêmes conditions de préparation que les stagiaires des autres départements.

Mais en plus, certains ont eu comme complément sur leur mi-temps de classe, des débutants, voire d'autres stagiaires ou même des contractuels !

La FSU dénonce l'accumulation des difficultés que subissent les stagiaires du 93.



ES, PES,



La grève du 20 novembre, à l'appel de tous les syndicats de la FSU, de la CGT Educ'action 93 et de SUD éducation 93, vous concerne !

Saisissez-vous de cette occasion pour :

- Porter vos revendications concernant vos conditions d'entrée dans le métier,
- Inscrire votre lutte dans un mouvement de toute la profession pour le respect des droits des enseignants et des moyens pour l'école à la hauteur des besoins.

La grève est un droit constitutionnel. Les stagiaires comme les titulaires peuvent faire grève !

Attention : modalités spécifiques pour ceux qui devraient être en classe (modèle à reproduire et en envoyer y compris par mail à votre IEN avec votre adresse professionnelle (prenom.nom@ac-creteil.fr) avant le lundi 17 novembre minuit).

Grève du jeudi 20 novembre 2014 :

Lettre d'intention de faire grève à transmettre le lundi 17 novembre à minuit au plus tard à l'IEN, y compris par mail.

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

Jeudi 20 novembre 2014, j'ai l'intention d'être en grève, Pour un plan de développement d'urgence du système éducatif en Seine-Saint-Denis.

Le

NOM :

Prénom :

Ecole d'affectation :

Signature



Modèle de lettre complet à télécharger aussi sur :

[http://93.snuipp.fr/IMG/doc/Intention de Greve jeudi 20 novembre 2014 - .doc](http://93.snuipp.fr/IMG/doc/Intention_de_Greve_jeudi_20_novembre_2014_-_doc)



Un plan de développement pour l'éducation en Seine-Saint-Denis, ça devient urgent !

Ecoles collèges et lycées de Seine-Saint-Denis

Les enfants et les jeunes de ce département ont le droit à l'égalité de traitement, leurs enseignants et les personnels aussi !

Nous dénonçons les conditions de travail dégradées comme jamais !

Grève le jeudi 20 novembre 2014 !

